

## DECISION IRSN N°00 276 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur général de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN),

- Vu les articles L592-45 à L592-49 et R592-39 à R592-61 du code de l'environnement,
- Vu le décret du 21 avril 2021 portant renouvellement des fonctions du Directeur général de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire – M. NIEL (Jean-Christophe),
- Vu la note d'organisation IRSN N°1 modifiée relative aux conditions générales d'organisation et de fonctionnement de l'IRSN,

**Décide :**

### Article 1er

Délégation de signature est donnée à **Monsieur François JEFFROY**, Chef du Laboratoire de Recherche en Sciences Humaines et Sociales de PSN-EXP/SHOT, à l'effet de signer, au nom du Directeur général de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN), tout acte relatif à la participation de l'IRSN au Management Board du projet HALDEN-HTO et aux missions du Management Board telles que définies dans l'accord de collaboration relatif au projet intitulé Halden Human-Technology-Organisation et dont la référence interne IRSN est 21803, pour la durée dudit projet et en particulier :

- la signature des procès-verbaux du Management Board ;
- l'approbation des modifications des conditions techniques et/ou financières au travers de la modification des annexes A, B ou C de l'accord de coopération en accord avec les dispositions dudit accord ;
- la prolongation de l'accord de collaboration en accord avec les dispositions dudit accord.

### Article 2

Le délégataire doit rendre compte au délégant des signatures effectuées en vertu de la présente décision.

### Article 3

La présente décision prend effet à compter de la date de sa publication sur le site internet de l'IRSN.

Fait à Fontenay-aux-Roses, le 23 juin 2021

Le Directeur général de l'IRSN  
Jean-Christophe NIEL

